L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 13 JANVIER 1875 [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 13 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. Gérard, aux abattoirs, chevaux, mulets, [illegible] charrettes, &c.
Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue Chartres, marchandises sèches, lingerie, [illegible] cotons.
Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane, bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Mercredi 13 janvier 1875.

[illegible] Pièces de Société avec Mlle Ada [illegible] et Ben DeBar. [illegible] Le Lastray [illegible] Child Stealer.

Le contre-mémoire des radicaux.

Les radicaux présidés par M. Michael Hahn, ont attendu l'apparition du mémoire au Congrès des représentants conservateurs expulsés de la Législature par les baïonnettes fédérales pour préparer leur plaidoirie en faveur du coup d'Etat exécuté sur les ordres de Kellogg. Leur exposé qui a paru hier dans le *Républicain* sous la forme d'un rapport de comité, a été rédigé en vue de répondre au mémoire des conservateurs et en vue aussi de justifier l'organisation illégale qui a suivi le départ de ceux-ci.

Le rapport commence par admettre que, dans le Bureau des retours il y a eu 55 républicains et 55 démocrates élus et qu'il y avait cinq sièges référés à la Législature. Le nombre total des représentants étant donc de 111, ce qui exigeait 56 pour un quorum, mais, selon la théorie radicale, 54 [illegible] n'avaient tant que les cinq membres référés n'étaient pas admis.

Le mémoire répète tous les mensonges de Kellogg sur les menaces et l'intimidation qui ont amené l'usurpateur à transformer la maison d'Etat en forteresse, et à [illegible] que la maison d'Etat avait été placée sous le commandement militaire du général Hugh J. Campbell, de la [illegible] d'Etat, qui l'a a exclu le public: [illegible] le mémoire ordre de préférences qu'en cinq cents textes radicaux avec [illegible] s'était proposé d'intimider les représentants conservateurs.

C'est faux, comme nous l'avons dit, que les membres aient répondu à l'appel du clerc M. Vigers: c'est ce peu véridique [illegible] nage qui a imaginé ce chiffre pour faire ressortir une majorité en faveur de [illegible].

L'histoire des incidents de l'organisation de la Chambre, si fidèlement retracée dans le rapport qui a paru le 5 dans [illegible] et dans le mémoire au Congrès, [illegible] d'une façon tout à fait fantaisiste par le document dont nous nous occupons.

L'exposé radical prétend qu'après le vote de l'Orateur, des pongards et des revolvers ont été tirés; il se garde de dire qu'[illegible] Si cela a eu lieu, ce [illegible] l'enceinte réservée, dans la foule [illegible] [illegible] Avec une mauvaise foi évidente [illegible] rapport passe sous silence le fait que plusieurs républicains ont participé au vote pour l'Orateur, puisqu'il y a [illegible] voix données, ce qui est plus que le chiffre légal de 56.

A la partie du rapport relative à la [illegible] intervention du général de Trobriand, le comité insiste sur la motion de [illegible] pour demander au général de [illegible] l'intervention des troupes fédérales [illegible] préserver la paix de la Chambre. Il oublie de mentionner que [illegible] s'adressant au général ne [illegible] demande l'intervention dans l'enceinte réservée aux représentants, mais seulement de préserver la Chambre des [illegible] turbulents du dehors. [illegible] cette demande d'intervention [illegible] des députés et pas l'un des [illegible] moyens invoqués pour [illegible] seconde, nous reproduisons l'exposé du compte rendu, rédigé [illegible] par le rapporteur et [illegible] du 5.

[illegible] de quelques minutes, le comité [illegible] accompagné du général de Trobriand [illegible] membres de son état-major [illegible] présenté à l'Orateur qui [illegible] son intervention a été demandée pour garantir la Chambre d'autres [illegible] les *Débats de l'assemblée* [illegible] officiers de la Chambre n'ont [illegible] nécessaire pour le seul maintien [illegible] l'ordre dans la [illegible] de la police [illegible] salle, et les seuls [illegible] de la police [illegible] plus de l'exécution de l'ordre [illegible] les principaux perturbateurs [illegible] l'orateur ordonne l'expulsion de [illegible] qui ne sont pas membres de [illegible] écartés de la police [illegible] [illegible] sur les élections [illegible] MM. Dupré, Young, Hamilton, [illegible] et Hahn. Plusieurs cas [illegible] à ce comité.

[illegible] de la Chambre ont continué [illegible] de certains membres [illegible].

Le rapport radical passe tout cela sous silence et dit qu'après le départ du général, les membres républicains ont signé une demande suivante au gouverneur, réclamant que les membres légalement élus en possession de la salle. [illegible] que Kellogg signée de 52 [illegible].

[illegible] le général de Trobriand en aurait [illegible] en même temps que de [illegible] par lui de Kellogg, mais cette [illegible] a été imaginée et faite après [illegible] couvrir au moins une possible [illegible] commis contre la Législature. [illegible] jamais été question de cette [illegible] requête à Kellogg jusqu'à son [illegible] dans le rapport dont nous nous [illegible] M. Hahn et les autres membres [illegible] n'ont jamais quitté la Chambre [illegible] ont pris part à l'organisation [illegible] ne songeaient nullement à [illegible] une intervention pour une écrasion lorsque l'invasion a eu lieu. [illegible] et M. Murrell, en signant ce [illegible] fabriqué après coup, ont oublié [illegible] protesté contre l'intervention. Enfin, il n'y avait que 49 [illegible] présents dans la maison d'Etat [illegible] et la requête porte 52 signatures.

L'exposé radical raconte en cinq minutes [illegible] autres furent expulsés; [illegible] capital de la journée qui a [illegible] tout entier. Puis il ajoute: [illegible] membres démocrates, avec M. [illegible] à leur tête, se sont alors retirés, et [illegible] s'est organisée conformément [illegible].

[illegible] le départ des démocrates il ne [illegible] que 49 représentants républicains [illegible] la déclaration mensongère de [illegible], qui comptait les malades ou [illegible] non encore arrivés. Or, [illegible] au point de vue radical, ne [illegible] un quorum, et on se demande [illegible] cette Chambre sans quorum [illegible] s'organiser, conformément à la loi, [illegible] M. Hahn orateur et admettre de nouveaux membres.

[illegible] fraction législative va plus loin: [illegible] de se réunir aujourd'hui au [illegible] Sénat, présidé par Antoine, [illegible] aussi illégalement composé, [illegible] trois quarts des membres qui y siègent [illegible] jamais été élus, pour nommer [illegible] sénateur des Etats-Unis à la place de [illegible].

[illegible] compte, paraît-il, c'est M. Lowell qui [illegible] ce sénateur ainsi fabriqué, serait [illegible] admis au Sénat à Washington, ce qui réglerait la question [illegible] Louisiane dans un sens favorable à [illegible] et à Kellogg. Pinchback serait [illegible] sur l'autel du parti, mais Pinchback n'est pas d'humeur à se laisser sacrifier [illegible] rompre ou faire rompre plus [illegible] et la discorde pourrait bien [illegible] dans la forteresse de Kellogg et [illegible] de nouvelles complications.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de [illegible] rue du Camp 5.

CES INNOMBRABLES SERGENTS D'ARMES. —L'Orateur Wiltz de la Chambre des représentants, n'a jamais eu sous ses ordres que dix sergents d'armes pour lutter contre les centaines de nègres et de policemen turbulents qui se pressaient dans l'espace en dehors de l'enceinte réservée et dans la galerie supérieure; mais la peur grossit les objets et le rapport des radicaux dit qu'aussitôt que l'Orateur a eu déclaré que la motion pour la nomination des députés-sergents d'armes était votée, un grand nombre de personnes ont paru immédiatement avec des insignes sur lesquels était la mention "Assistants Sergents d'Armes." Or, plus haut le rapport dit que M. Campbell n'avait admis dans la Maison d'Etat aucune personne n'ayant pas un des caractères officiels énumérés. Ces innombrables sergents d'armes ont donc dû sortir du plancher lorsque M. Wiltz a frappé du pied.

Le grand Sheridan cherchant à expliquer ce mystère, a prétendu qu'ils étaient entrés en se faisant passer pour rapporteurs. Mais cette explication ne vaut rien attendu qu'on ne laissait entrer les rapporteurs que sur une preuve de leur qualité. Nous avions deux rapporteurs dans la maison d'Etat qui n'avaient pu entrer qu'avec un certificat. Un troisième, qui allait chercher les nouvelles, s'est vu refuser l'entrée.

Il faut bien reconnaître que les innombrables sergents d'armes se réduisaient à dix et que les radicaux ont menti pour ce détail comme pour le reste.

Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
De la loterie de la Louisiane, samedi.
De la loterie de la Louisiane, samedi.
De la loterie de la Louisiane, samedi.

☞ Avec une piastre vous pouvez acheter une livre de bon thé mêlé au dépôt du thé rue du Camp 5.

Le Meeting de New-York.

Nous reproduisons en les complétant les résolutions adoptées au meeting de New-York.

Résolutions du meeting de New-York.

Attendu que c'est un principe fondamental du droit parlementaire qui sert de base à toutes nos institutions nationales et d'Etat que la Législature souveraine est l'unique juge des qualifications de ses membres et que même l'intervention judiciaire n'est pas tolérée avec ce haut et important pouvoir, et attendu qu'il n'y a rien dans les lois des E. U. ni dans les lois de l'Etat de la Louisiane qui excepte le corps législatif de cet Etat de l'opération de ce principe ancien, naturel et indubitable de gouvernement, et attendu que la prudence et la prévision dans l'exercice de l'intervention fédérale avec les Etats naguères en rébellion sont donc bien à désirer en ce moment à cause du fait que presque la moitié des votants de cette région sont des personnes qui récemment seulement maintenant leurs préjugés [illegible] en politique et qui ne sont pas encore familiarisées avec les dangers attachés le gouvernement constitutionnel est exposé, avec les moyens par lesquels il est maintenu et défendu et n'ont aucune connaissance du sacrifice par lequel les générations passées l'ont créé, et qui, comme matière de fait, regardent l'administration fédérale comme leur meilleur ami et le conseiller politique le plus digne de confiance. C'est pourquoi il est

Résolu que dans l'opinion de ce meeting, tout emploi de l'autorité fédérale qui apprend à ces nouveaux votants à croire que les problèmes politiques peuvent être résolus par des moyens arbitraires ou un déploiement de forces physiques, plutôt que par le travail, la patience et la conciliation, est une offense contre la sûreté nationale et le bien public qui appellent la plus sévère condamnation.

Attendu que toute intimidation d'une Législature et spécialement cette forme d'intimidation qui consiste en une intervention militaire dans son organisation ou ses débats, ou dans le déploiement de la force militaire dans le lieu ou près du lieu de la réunion, doit nécessairement convertir la représentation en une fiction faisant de la Législature la créature servile de l'Exécutif, c'est pourquoi, il est

Résolu, que nous ne pouvons trop chaudement exprimer notre désapprobation de la part que la force militaire des E. U. a prise jusqu'une fois dans l'organisation de la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que, dans la première de ces occasions, en 1872, les troupes fédérales ont pris possession de la Maison d'Etat à la Nouvelle-Orléans et n'ont permis l'entrée dans les salles de la Législature qu'aux personnes désignées aux sentinelles par le marshal des Etats-Unis. Cette affaire fut sévèrement appréciée dans tout le pays et conduisit des scandales et des désordres graves; mais néanmoins, comme elle avait eu lieu sous le couvert d'un ordre d'une cour des Etats-Unis, beaucoup de personnes crurent que les fonctionnaires qui y étaient impliqués, pouvaient incidemment invoquer leur ignorance de l'énormité de la mesure, malgré le fait que l'ordre en question était, pas sa forme même, pour employer le langage du comité du Sénat des Etats-Unis, très répréhensible et erroné en droit et tout à fait nul pour défaut de juridiction;

Et attendu que cette affaire et la discussion qu'elle a suscitée, ne peuvent avoir laissé à l'administration et ses subalternes dans l'ignorance sur la nature grave des objections qui existent à l'intervention militaire des autorités fédérales dans le fonctionnement des gouvernements d'Etat.

Et résolu, que nous avons appris avec surprise et appréhension qu'une brigade fédérale a pris possession de la Maison d'Etat de la Louisiane avant la réunion de la Législature le 4 janvier prochain; que les membres de cette assemblée ont dû pour se rendre à leurs places subir une inspection et passer entre deux lignes de sentinelles armées, et procéder ensuite à leurs travaux sous les yeux d'un commandant militaire non soumis à leur autorité et occupant comme poste fortifié la bâtisse dans laquelle siégeait l'assemblée; que, lorsque plus tard, des troubles s'élevèrent entre les deux partis entre lesquels la Législature est divisée, à propos de l'organisation de la Chambre des représentants, cet officier a pris sur lui de répondre à l'appel d'un des partis et d'assumer les fonctions de sergent d'armes et du faire la police en réprimant les troubles dans l'intérieur de la bâtisse, et que lorsque, subséquemment, une minorité de la Chambre, mécontente du vote ou du mode par lequel on avait pris et des titres de quelques-uns de ceux qui y avaient pris part, refusa de chercher le règlement du point en litige par les anciens usages du droit parlementaire, mais en appela au gouverneur de l'Etat pour qu'il intervînt dans les procédures de l'assemblée, les troupes des Etats-Unis à la requête illégale ou sur l'ordre du gouverneur, entrèrent dans la salle législative et là réglèrent par la force la question purement parlementaire des titres des différentes personnes présentes à des sièges dans la Chambre, en les expulsant par la violence de la bâtisse.

Attendu, qu'aucun événement de ce genre n'a été enregistré dans l'histoire d'un gouvernement de liberté sans être stigmatisé et à juste titre comme un acte de violence révolutionnaire; et bien que par suite de la condition particulière des Etats du Sud et de la multiplicité de nos législatures d'Etat, cela puisse paraître un événement moins important en Louisiane à notre époque que dans d'autres lieux et en d'autres temps, il n'en prend pas moins un caractère de la plus haute gravité quand nous songeons que s'il est permis en Louisiane, ce ne sera plus une question de droit mais une simple question de discrétion de la part de l'Exécutif de savoir si la même intervention aura lieu dans l'Etat de New-York ou dans celui de Massachusetts.

Résolu, que pour cette raison, nous protestons avant tout et nous déclarons énergiquement que nous préférerions que l'Exécutif défendît aux législatures de s'assembler que de leur défendre de se réunir et de s'organiser selon leurs propres règlements et sous le contrôle de leurs propres officiers; parce que rien n'est plus dangereux et rien ne démoralise plus une nation que des mesures d'arbitraire sous le manteau de la constitution.

Résolu, que les citoyens de New-York, sans distinction de partis, en appellent à leurs concitoyens de toute la nation pour qu'ils se réunissent à eux dans cette protestation.

Et, attendu qu'une dépêche du lieutenant-général de l'armée adressée au secrétaire de la guerre, suggérant que le Congrès passe un acte ou que le Président soit autorisé à lancer une proclamation en imitation des dragonnades de Louis XIV, déclarant qu'un très grand nombre de nos concitoyens sont des bandits, et l'autorisant à leur donner la chasse comme s'ils étaient des bêtes fauves, pourrait bien passer à la rigueur pour quelques phrases d'un soldat qui, tout vaillant qu'il soit, est ignorant des lois et des usages de son pays, si cette dépêche n'avait pas reçu la sanction du Président, des membres de son Cabinet et du département de la guerre. En conséquence, il est résolu, que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre désapprobation complète de la dépêche par elle-même en même temps que de l'accusation atroce qu'elle porte contre toute une classe de nos concitoyens, et de la sanction que lui a accordé l'Exécutif.

Attendu que les attentats contre l'indépendance législative, contre lesquels nous sommes venus ici protester, n'ont pas de relation légale avec le problème de la reconstruction proprement dit, et ne surgissent pas d'une législation récente du Congrès concernant les Etats qui ont été en rébellion,

Attendu que l'assistance militaire fédérale doit être accordée, sous sa propre responsabilité, par le Président, en vertu d'une disposition originale non amendée de la Constitution, et en réponse à un appel que la Législature de tout Etat ou, si elle n'est pas en session, le gouverneur de tout Etat, peut faire; il est en conséquence

Résolu, que la manière dont les troupes fédérales ont été employées en Louisiane constitue un abus de pouvoir, qui est dangereux pour la liberté publique à un degré égal dans toutes les parties de l'Union.

Voici la substance du discours prononcé par M. Enlodge.

L'Hon. Wm. Enlodge a dit: Je ne suis pas ici en qualité de représentant d'un parti quelconque ou pour dénoncer celui auquel j'appartiens depuis si longtemps. Je suis ici comme l'un des plus anciens négociants de la ville, pour dénoncer, au nom du commerce, l'immixtion de notre gouvernement national dans une Législature d'Etat. Je vais vous faire applaudir le Président. (Rires.)

Vous approuvez tous la noble pensée qu'il a exprimée: "Ayons la paix," et vous condamneriez toute tentative de sa part d'irriter une partie du Nord contre le Sud. L'Evangile dit que quand un membre souffre tous les autres membres souffrent avec lui; c'est l'Etat où nous sommes et nous nous élèverons contre tout ce qui serait de nature à amener un démembrement.

Une des erreurs qu'a faites mon parti est d'avoir envoyé au Sud des hommes qui enseignent aux nègres, que nous venons d'émanciper, que les blancs au milieu desquels ils vivent sont leurs ennemis naturels, que leur seule espérance gît dans le gouvernement fédéral ou leur parti. Je crois que si l'on laissait les affranchis choisir eux-mêmes leur ligne de conduite, ils s'attacheraient à l'un des grands partis suivant leurs intérêts et ils seraient protégés dans la jouissance de leurs droits, mais si l'état des choses continue, ils seront éternellement séparés des blancs. Le commerce est paralysé, toutes les villes du Sud sont écrasées par l'impôt—et tout cela pour soutenir les individus connus sous le nom de "carpet baggers." Proclamons aujourd'hui que le peuple américain ne tolérera jamais un despotisme militaire quelconque.

Gagnez un des gros lots,
Gagnez un des gros lots,
Gagnez un des gros lots,
Dans la Loterie de la Louisiane,
Dans la Loterie de la Louisiane,
Dans la Loterie de la Louisiane,
Qui se tire samedi prochain,
Qui se tire samedi prochain,
Qui se tire samedi prochain,
Qui se tire samedi prochain.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

OPÉRA.

On nous prie d'annoncer pour la matinée de demain *Le Songe d'une nuit d'été.* Cette attrayante et poétique composition d'Ambroise Thomas, est un véritable cadeau le nouvel an que la direction de l'Opéra offre au public des Matinées. Aussi, pour peu que la journée de jeudi nous semble pas à celle, que la pluie et le froid ont tant enlaidie depuis le commencement de l'année, les dames se dirigeront en foule vers le théâtre de la rue Bourbon, demain avant midi.

Demain soir, seconde représentation de *Robert le Diable.*

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — La seconde représentation de la comédie d'Alexandre Dumas, "Monsieur Alphonse," a eu lieu hier soir. Miss Georgie Langley dans le rôle difficile de Raymonde, ne laisse rien à désirer. Elle en rend si bien les plus petits détails, les moindres nuances, que l'auditeur le plus sévère ne saurait lui reprocher une imperfection. Miss Ada Monk fait une excellente Mme Guichard; les applaudissements qu'elle reçoit lui disent du reste. MM. Porter, Boniface et Hawk jouent avec une verve étourdissante. Miss Minnie Maddern, bien que très jeune, figure très avantageusement dans "Monsieur Alphonse"; le rôle qu'elle y remplit, s'il est court, n'en est pas moins important, et lui permet de révéler toute entière la précocité dont la nature l'a si bien douée. Nous prédisons à la mignonne actrice un brillant avenir si elle persiste dans la carrière qu'elle a embrassée.

Aujourd'hui en matinée, "Monsieur Alphonse"; ce soir, "Led Astray," tiré du célèbre drame de Victorien Sardou intitulé: La Tentation.

—ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"East Lynne" a encore été représenté hier soir, avec un succès aussi marqué que la veille. Mlle Lucile Western, dans les rôles de Lady Isabel et de Mme Vine, a révélé un talent remarquable, surtout dans ce dernier, où les situations sont poignantes et où elle réussit toujours à attendrir son public.

M. Whalley, dans le rôle de Sir Francis Levison, a parfaitement secondé Miss Western et mérite mieux qu'un compliment banal.

Le programme de ce soir annonce le "Child Stealer" avec Mlle Western dans le rôle de Margaret Rockley.

THÉATRE ST-CHARLES.—Si les représentations de ce théâtre n'ont pas été suivies depuis plusieurs jours, comme l'aurait voulu le directeur, l'assistance d'hier soir a amplement prouvé que les habitués du *Vieux Drury* n'en avaient pas oublié le chemin, car avant le lever du rideau la salle était parfaitement garnie et présentait le même aspect qu'il y a des années, *ante bellum*, dans les jours meilleurs où la politique n'influait en aucune façon sur les plaisirs. Le programme portait le spectacle attrayant "Charity." Mlle Ada Gray devant remplir le rôle de "Ruth Tredgett." Nous croyons inutile d'ajouter que pièce et artiste ont répondu à l'attente du public, et que chacun en se retirant du St-Charles, s'est promis d'y retourner. Ce soir, "Whose Wife?"

—CONCERT A LA CATHÉDRALE.— On verra par une annonce insérée plus loin qu'un grand Concert aura lieu à la Cathédrale, vendredi prochain, 15 janvier. Le programme que nous publions dans une autre colonne est très varié et fort intéressant. Il sera en outre exécuté par les premiers artistes amateurs de la ville. Le succès du concert nous paraît donc assuré.

LE BATEAU A VAPEUR MARY IDA.—On verra plus loin l'avis spécial que le capitaine Ruiz publie aujourd'hui et par lequel il prévient les expéditeurs et voyageurs que, malgré les bruits contraires qui circulent, son bateau, Mary Ida, continuera à faire le service de la côte comme par le passé.

LOTERIE.—Encore un grand tirage au numéro simple de la Loterie de l'Etat de Louisiane pour samedi prochain, 16 du courant, à midi. Le prix capital sera de $20,000, à $10 le billet et à 10,000 billets seulement. On peut donc gagner $20,000 avec $10 ou $10,000 avec $5 et $5,000 avec $2,50. C'est joli. Qui n'a pas $2,50 pour en gagner $5,000.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

Sd.

La chimie de l'estomac.—On sait que dans les plus délicates opérations du laboratoire, il est essentiel que les agents employés pour produire les changements chimiques soient parfaitement affranchis de toute contamination; de même il faut que les fluides de l'estomac, qui agissent chimiquement sur la nourriture, soient parfaitement pur. Quand l'estomac est acide, c'est parce que les fluides sont viciés et délayés. D'autres formes d'indigestion viennent également d'un manque de qualités chimiques dans les jus gastriques. Le moyen le plus direct et le plus agréable de restaurer leur pureté et d'améliorer leur qualité est de prendre avant chaque repas un verre des Bitters pour l'estomac de "Hostetter," qui corrigent l'acidité, rendent la digestion complète et facile, et préviennent la constipation [illegible] produit. L'affection nerveuse et la faiblesse [illegible]

Nous avons reçu, d'un lecteur de l'*Abeille*, un numéro du *Springfield Republican*, de l'Etat du Massachusetts, qui contient d'intéressantes appréciations sur les affaires de la Louisiane. L'espace nous manque pour citer des extraits des journaux du Nord. A l'exception de quelques feuilles, inféodées quand même à la politique de Grant—et elles sont peu nombreuses,—toute la presse américaine condamne sévèrement l'intervention récente des autorités militaires fédérales dans l'organisation de la Législature de la Louisiane.

UN CAS POUR SHERIDAN.—Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser*:

Dimanche dernier dans la matinée, les député-shérif Edgard Mouton et G. Bienvenu, porteurs d'un mandat d'amener, se sont mis à la poursuite d'un nommé Joseph Petre (couleur) accusé de vol, et l'ayant rencontré sur l'habitation Hayes, près de la Saline dans la paroisse Ibérie, ils se sont mis en devoir de l'arrêter; mais Joseph voulant résister aux officiers, étant lui-même armé d'un fusil chargé, les officiers furent obligés de lui tirer un coup de revolver, le blessant à l'épaule. Il fut pris et amené ici et mis en sûreté. Mardi dernier il fut relâché, ayant fourni caution pour assurer sa comparution pardevant la Cour de Paroisse. Sa blessure quoique douloureuse n'est pas dangereuse.

LE SERVICE DE LA POSTE EN LOUISIANE.—Nous avons reçu hier des journaux de New-York du 8 et en même temps des journaux de Marksville, Avoyelles, Louisiane, du 2 janvier. Ne croirait-on pas que ceux-là ont passé par San Francisco?

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez-le tout grillé et moulu rue du Camp No 5.

A LA RETIRE.—Liquidation et vente au-dessous du prix coûtant, au magasin de Jos. B. Hubbard, établi depuis 1840 au coin des rues Remparts et Perdido, pour cause de retraite.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à midi et demi sous la présidence de M. Hahn. M. Vigers annonce que 55 membres sont présents.

Une motion requérant le sergent-d'armes d'empêcher les membres de sortir de la Chambre et de mettre dehors ceux qui n'ont pas le droit de siéger donne lieu à une brève discussion où l'on a exprimé la crainte que les membres pouvaient sortir, ils le fissent tout exprès pour briser le quorum. On ne décide rien sur la motion.

L'attention du président est appelée sur la règle interdisant de fumer dans la salle pendant la séance et le sergent-d'armes est chargé de faire exécuter le règlement.

M. Lowell ayant lu la loi relative à l'élection des sénateurs au Congrès des Etats-Unis, rappelle à la Chambre que M. Pinchback élu il y a deux ans, a vainement demandé à occuper son siège; c'est pourquoi, pendant ce temps, l'Etat n'a eu qu'un sénateur dans la Législature nationale. Pour mettre un terme à cela et pour écarter tout doute sur le droit de M. Pinchback, M. Lowell présente la résolution ci-dessous.

En la présentant, Lowell dit que son but est d'élire Pinchback une seconde fois parce qu'il est sûr qu'avec des lettres de créance certifiant cette élection, présentées au Sénat des Etats-Unis, M. Pinchback serait immédiatement admis à siéger. Ce procédé pourrait être regardé comme quelque peu anormal, mais il y a un précédent dans l'affaire du gouverneur Ames, du Mississippi, quand il fut choisi sénateur des Etats-Unis.

M. Sartain demande que le règlement soit suspendu afin que la Chambre puisse agir immédiatement; la motion est adoptée à l'unanimité.

La Chambre procède alors à l'élection d'un sénateur aux Etats-Unis. Pinchback est le seul homme mis en nomination. Ayant eu les éloges de M. Stewart pour les services militaires rendus par lui à la cause de l'Union, pendant la guerre, et pour la promptitude avec laquelle il jeta son sabre dans la balance quand le conflit commença, il reçoit l'unanimité du vote, ou 56 voix, nombre des représentants présents d'après le compte de M. Vigers.

La proclamation de l'élection de la part de la Chambre est reçue avec des applaudissements.

Il est ordonné alors que le Sénat soit invité à se joindre à la Chambre à midi pour élire un sénateur des Etats-Unis.

Un bill allouant $13,000 pour payer le millage et le *per diem* et les dépenses contingentes de l'assemblée générale, est présenté. Référé au comité général.

J. B. Davis est élu commis d'enrôlement et Robert Congston portier.

La Chambre alors discute les amendements proposés par le comité au règlement. Un des amendements porte:

Pourvu que l'orateur, sur la requête de dix membres de la Chambre, fasse évacuer la salle par tout le monde excepté les membres et les employés de la Chambre. Cela ne s'applique pas aux couloirs.

M. Matthews, au nom du comité, explique que l'amendement a pour but de délivrer la Chambre de l'influence des sénateurs intéressés dans le vote des bills.

L'amendement est adopté, avec la radiation de ces mots "Cela ne s'applique pas au couloirs."

La Chambre alors s'ajourne.

SÉNAT.

Un quorum est présent. Les sénateurs démocrates sont toujours absents.

M. Burch se lève pour présenter une résolution de privilège. Il commence par dire qu'il est connu du Sénat que P. B. S. Pinchback s'était vu refuser l'admission au Sénat des Etats-Unis et déclare que cet acte du Sénat des Etats-Unis équivalait en fait à une déclaration qu'il y avait une vacance. Il y a eu une nouvelle élection et l'assemblée est renouvelée, et dans son opinion, une réaffirmation par la Législature de sa confiance dans Pinchback assurerait son admission au Sénat. Il demande conséquemment qu'il y ait une nouvelle élection comme dans le cas d'une vacance.

M. Allain seconde la motion et lit un long factum contenant un éloge élaboré du malheureux Pinchback.

La résolution est adoptée.

Burch demande l'appel du rôle suivant l'esprit de la résolution.

Anderson dit que cela est hors de propos et qu'il n'y prendra pas part.

Le rôle est appelé et Pinchback reçoit 18 votes. Sept votes blancs ayant été donnés.

On adopte une résolution pour notifier à la Chambre que demain le Sénat se réunira à elle pour voter ensemble pour un sénateur des Etats-Unis.

Après un instant de séance exécutive, le Sénat rentre en séance et reprend son ordre du jour. Il s'agit d'un veto de Kellogg sur un acte amendant l'acte d'incorporation de St. Francisville. Le Sénat refuse de passer le bill contre le veto. L'examen de plusieurs autres vetos est ajourné.

Les bills suivants sont annoncés:

Par Dumont, pour créer la paroisse d'Alger.

Aussi pour payer aux juges de paix de la paroisse d'Orléans un salaire fixe au lieu de droits dans les cas criminels.

La résolution de Burch sur la réélection de Pinchback a été identique à celle présentée à la Chambre.

Le Sénat s'ajourne à mercredi 13 du courant.

Qui maintenant va gagner
Qui maintenant va gagner
Qui maintenant va gagner
Le gros lot dans le tirage de samedi,
Le gros lot dans le tirage de samedi,
Le gros lot dans le tirage de samedi,
De la Loterie à numéros simples?
De la Loterie à numéros simples?
De la Loterie à numéros simples?
De la Loterie à numéros simples?

11

TRAITEZ LE MAL OU IL N'EST PAS.—Nombre de fois les femmes appellent leurs médecins de famille, l'une pour la dyspepsie, l'autre pour des palpitations, une troisième pour des douleurs ici et là, et de cette manière elles paraissent toutes avoir des maux différents à leurs docteurs faciles et insouciants qui leur donnent des pilules et des potions en conséquence, quand en réalité elles présentent toutes des symptômes causés par des désordres de l'uterus; et ne pouvant ainsi administrer que des palliatifs, ils ignorent la cause véritable de la maladie. Ils encouragent leurs malades jusqu'à ce qu'ils aient fait de gros comptes. Alors les malades ne sont pas mieux, au contraire ils vont plus mal à cause du retard de traitement et des complications qui sont survenues, quand des remèdes convenables, agissant sur la cause réelle, font succéder la santé et le confort à une misère prolongée.

De Miss Lorinda E. St-Clair, Shade, comté d'Athens, Ohio.

"*Dr R. V. Pierce, Buffalo, N. York.*—Votre ordonnance favorite fait presque des miracles sur moi. Je suis déjà mieux que je n'ai jamais été depuis plus de deux ans."

Dr Ella A. Schäffer, Zanesville, Indiana: Dr Pierce: "J'ai reçu le remède que vous m'avez envoyé et j'en ai usé immédiatement. Le résultat est que je me porte mieux qu'en aucun temps des trois dernières années."

De Mme John E. Hamilton, Odell, Ill. Dr Pierce: "L'ordonnance favorite m'a [illegible] de bien, ce dont je vous suis [illegible] se vend chez [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les électeurs démocratiques [illegible]

Le *Bulletin* a publié hier [illegible] tion de l'appel [illegible] signée par les principaux chefs du club démocratique de [illegible] de la paroisse d'Orléans, Wm. [illegible] président, Wm. Dougherty, vice-président, Henry Johnson, secrétaire, [illegible] Ward, sergent d'armes [illegible] signataires déclarent qu'ils ont voté de leur plein gré pour les candidats démocrates, parce qu'à leur avis ce [illegible] les aidaient au [illegible] jours été trompés [illegible] meneurs radicaux.

La Ligue Blanche [illegible] de les intimider pour [illegible] frages, les ont [illegible] ment où il était dangereux pour un homme de couleur d'être démocrate [illegible] radical.

Les signataires et tous les membres du club ont été intimidés par les [illegible] leur propre race; plusieurs d'entre eux ont été assaillis et battus cruellement; et ils ont dû se mettre sous la protection de la Ligue Blanche après avoir demandé en vain au chef de police [illegible] léger.

Cette communication, qui n'a été dictée par personne, prouve la vérité de ce que le sous-comité congressionnel [illegible] savoir: qu'avec une police [illegible] démoralisée il n'y aurait pas [illegible] possible à la Nouvelle-Orléans [illegible] Ligue Blanche.

Sheridan a-t-il reçu [illegible]

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

Le message suivant du maire est lu:

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 5 janvier 1875.

Au Conseil municipal de la Nlle-Orléans:

Je vous renvoie sans mon approbation une ordonnance adoptée [illegible] dépenses de la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1875, pour les salaires [illegible] fournies par moi dans mon message du [illegible] décembre 1874.

Charles J. Leeds, maire.

Sur motion de M. Brown l'ordonnance est adoptée malgré l'opposition du maire.

La résolution suivante [illegible] par M. Brown, administrateur des départements des comptes publics.

Résolu, que l'avocat de la ville soit autorisé à commencer les poursuites contre H. M. Turnbull, ex administrateur du département du commerce, E. G. [illegible] et Martin Fitzgerald, collecteurs des droits de levée, J. K. Fitzgerald, collecteur pour le département des travaux dans le second district, E. Blair, Webster Long et Lucien Adams, [illegible] police dans le second, le troisième et quatrième district, pour obtenir d'eux le remboursement des sommes [illegible] ceux dans leurs différents [illegible].

La résolution est déposée [illegible] ment sur le bureau.

Une ordonnance limitant le nombre des commis du département du commerce, dont M. Landry est l'administrateur, à un secrétaire, un premier commis, un gardien des quais, un garde [illegible] un député pour chaque district de la ville, un surveillant des marchés, deux surveillants sur la levée et un messager est présentée et adoptée à l'unanimité.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des paiements de comptes qui sont adoptés sans difficulté.

Le Conseil s'ajourne.

La question des écoles.

On dit que le Bureau des écoles a décidé à peu près de permettre aux enfants d'entrer dans les écoles des blancs [illegible] rapports qu'il a prononcé [illegible] suivant:—les écoles seront mixtes ou resteront fermées.

Si ces rumeurs sont confirmées les citoyens de la Nouvelle-Orléans [illegible] se résigner, nous ne doutons pas, à ne pas envoyer leurs enfants à des écoles pendant un an ou jusqu'à ce que le [illegible] Brown et Boothby, [illegible] qu'ils étaient jadis, le [illegible] refroidir un un moment, et [illegible] tailleur.

On nous assure que plusieurs négresses ont demandé dans [illegible] dans les écoles supérieures et il [illegible] probable que leur requête sera [illegible] par le Bureau.

Ce n'est ni plus ni moins qu'une tentative de provocation, qui ne doit pas avoir plus de succès que les précédentes. Si les jeunes filles et les jeunes garçons de nos écoles ne veulent pas souffrir le contact des nègres,—et nous comprenons leur répugnance sous plus d'un rapport,—ils n'ont qu'à se retirer en masse et laisser la place libre jusqu'à ce que la raison soit rendue.

Coup de couteau.

Dans une querelle qui a eu lieu, hier après midi, vers cinq heures, au coin des rues Franklin et Douane, entre un homme du nom d'Alphonse Renaud et une femme nommée Rose Hayward, [illegible] reçu un coup de couteau à la hanche, tranchant [illegible] La malheureuse créature a été conduite à l'hôpital de Charité où on a déclaré que la blessure était très dangereuse.

Tentative de suicide.

Hier après-midi, vers deux heures, une femme du nom de Hattie Williams, demeurant rue Bienville, entre Marais et Villeré, a essayé de se suicider en avalant du laudanum. Un médecin a été appelé, mais peut-être trop tard, car l'état de la malheureuse femme est désespéré.

Les meurtres commis à [illegible] depuis deux ans.

M. J. A. Fremaux, ex-gardien de la prison de paroisse sous l'administration du shérif criminel Patton, a envoyé à l'honorable Albert Voorhies la liste des meurtres incarcérés à la prison [illegible] depuis deux ans, en réponse à la fameuse dépêche du général Sheridan, qui donnait à nos concitoyens le nom de bandits et qui promet l'énumération de tous les crimes commis en Louisiane depuis 1868. Nous nous contentons de traduire le rapport du capitaine Fremaux, qui se passe de commentaires:

Nlle-Orléans, 12 janvier 1875.

Ex-gouverneur A. Voorhies, Nlle-Orléans:

Après avoir lu la dépêche officielle du général P. H. Sheridan, dans laquelle il déclare que la population de la paroisse d'Orléans est composée de bandits, je crois de mon devoir de vous fournir la liste des noms de tous les meurtriers [illegible] dans la prison de paroisse pendant le terme de mon administration, avec leur [illegible]

Charles Earle, blanc, radical, [illegible] de police.
John Garvey, blanc, radical, [illegible] police.
Dido Baptiste, blanc, radical.
Bradely Martin, blanc, radical.
Robert Lewis, couleur, radical.
Oscar Burns, blanc.
Beauregard Jamison, couleur, [illegible]
Bob West, couleur, radical.
Wm. Bradley, couleur, radical.
Austin Smith, blanc, radical, [illegible] quand il commit un meurtre.
H. A. Giroux, blanc, radical.
James O'Brien, blanc, radical, [illegible] par Kellogg, maintenant [illegible]
John Bennett, blanc, radical, [illegible] quand il tua un homme [illegible] à la Maison d'Etat.
Chas. Fossier, blanc, radical.
J. P. Collins, blanc, radical, [illegible] police.
Ed. West, blanc, radical.
Samuel Barrett, blanc, radical, [illegible] par Kellogg.
E. F. Eivers, blanc, radical.
George Hays, couleur, radical.
Richard Bell, couleur, radical.
John Jones, couleur, radical.
J. F. Dominguez, blanc, radical.
[illegible] Evans, blanc, radical.
[illegible], blanc, radical.
[illegible] Fox, blanc, radical.
[illegible], couleur, radical.
[illegible], blanc, radical.
James Gallagher, blanc, radical.
J. M. Beach, blanc.
Joe May alias Joe Noll, couleur, radical.
Timothy Mayo, blanc.
Michael Aspill, blanc.
Peter Johnson, couleur, radical.
Peter Oore, couleur, radical.
Robt. Desperelo, blanc.
H. M. Hiddell, blanc.
Gabe Bishe, blanc.
Nelson Severin, couleur, radical.
Jas. McCarthy, couleur, radical.
Jordan Allen, couleur, radical.
Laura Harris, femme de couleur.
Corinne Botts, femme de couleur.
Maria Farcel, blanche.
Ephraim Morris, couleur, radical.
John Garrett, blanc.
A. W. Kinshen, blanc, radical.
M. Maloney, blanc.
Alex. Johnson, couleur, radical.
Anne Johnson, femme de couleur.
J. R. Adams, blanc.
S. M. Williams, blanc.
[illegible] Hines, blanc, radical.
Charity Jackson, femme de couleur.
Andrew Camp, couleur, radical.
John Pierre, couleur, radical.
Jules James, couleur, radical.
Cecilia Mason, femme de couleur.
Louis Kline, blanc, radical.
Peter McWilliams, blanc.
Bart Towns, blanc.
A. C. Billings, blanc, radical.
Ed. Lee, radical, de couleur.
Ed. Bates, blanc, radical.
Alex. Newton, blanc, radical.
Moses Harvey, radical, de couleur.
[illegible]

TEMPÉRATURE.—12 janv. 1875.
Thermomètre de C. Dumaine, opticien [illegible]

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Concert de la Cathédrale.

15 Janvier 1875.

PROGRAMME.

[illegible]

Avis Spécial.

[illegible]

Au public.

[illegible]

Nourrice.

[illegible]

Jument Trouvée.

[illegible]

Avis.

M. JOHN [illegible], propriétaire du Restaurant [illegible] rue Canal [illegible] No 111 [illegible]

Pommes de terre. Oignons.

[illegible]

RESTAURANT DE PARIS.

[illegible]

B. PHILIBERT.

[illegible]

A. BONNET,

[illegible]

L. GIROT,

[illegible]

Voitures, etc.

CASSIDY & MILLER.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

[illegible]

22 et 25, Rue Bienville [illegible] 23 et 25

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, LES [illegible]

Banque Nationale de l'Etat

[illegible]

Si vous cherchez la perfection dans le

THE OU LE CAFE

ALLEZ AU

Grand dépôt de thé de la Chine ET DU JAPON

[illegible] (A côté de la rue du Canal.)

Cadeaux de jours de fête.

[illegible]

HERMANN ISAAC,

IMPORTATEUR DE PIPES ET D'ARTICLES DE FUMEUR.

[illegible]

Pendant Trente Jours,

[illegible]

MAGASIN ROUGE,

Encoignure Royale et Dumaine.

CHAUSSURES!
CHAUSSURES!!
CHAUSSURES!!!
BON MARCHE,

[illegible]

Habillements pour les garçons.

GODCHAUX,

[illegible]

Ventes rapides et légers bénéfices!

[illegible]

LEON GODCHAUX,

[illegible]

LA CÉLÈBRE

Mme LEONCE

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT,

[illegible]

Demande d'emploi.

[illegible]

Assurance de la Mobile.

Capital Total $1,000,000.

Mobile Fire Department Ins. Co.

[illegible]

HORTICULTURE.

Rue St-Charles No 13.

GRANDE EXPOSITION DE PLANTES [illegible]

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE, TABACS [illegible]

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

[illegible]

Aux Dames.

MME VAILLANT [illegible]

P. BEJAN.

Marchand de Meubles.

[illegible]

Navette des Variétés

HOYT,

[illegible]

CHARLES J. HOYT.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

MICHEL LION

AUX

CENT MILLE PALETOTS,

197 et 199 Vieille-Levée,

[illegible]

Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

[illegible]

MICHEL LION.

Restaurant Antoine.

[illegible]

Commercial Restaurant,

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

BARNETT & CAMMACK,

[illegible]

Compagnie d'Assurances Chapman.

[illegible]

J. GRANDIN FILS, Agent.

[illegible]

Liquidation positive.

P. MALLARD,

55, Rue Royale.

[illegible]

HORTICULTURE.

PLANTES. PLANTES.

[illegible]

M. RIQUELME,

FABRIQUE DE CIGARES,

[illegible]

L. C. ARNY,

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A louer ou à vendre.

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

A Louer.

[illegible]